

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Le ministre délégué chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche

Paris, le 30 AOUT 2012

Réf. 12006330

Madame la secrétaire,

Je fais suite à votre courrier du 22 juin 2012 relatif à Aéroports de Paris et à la réception au ministère, le 6 juillet 2012, d'une délégation du syndicat Force Ouvrière recouvrant les différents secteurs des transports dont FEETS – FO.

Je partage comme vous l'intérêt stratégique de la société Aéroports de Paris. S'agissant de la structure de son capital, la loi n° 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports, maintenant codifiée dans l'article L. 6323-1 du code des transports, prévoit que la majorité de son capital est détenue par l'Etat.

Concernant l'atteinte de la limite d'âge légale du Président directeur général actuel, en place depuis 2003, celle-ci est un sujet de gouvernance de la société qui n'a pas d'incidence sur son actionnariat.

Enfin, le second contrat de régulation économique, conclu le 23 juillet 2010 pour les périodes tarifaires 2011 à 2015, a pour ambition une amélioration de la satisfaction des clients par une qualité de service élevée. Dans un contexte économique difficile pour les transporteurs aériens, cet objectif doit être atteint tout en modérant l'évolution tarifaire des services publics aéroportuaires qui leur sont rendus. Compte tenu des investissements prévus par Aéroports de Paris sur la période et des prévisions de trafic, cette modération tarifaire nécessite notamment des efforts de productivité de l'entreprise, comme le fait l'ensemble des acteurs du transport aérien. Pour cela, Aéroports de Paris a fait le choix d'une évolution de ses effectifs vers un plus haut niveau de qualification en adéquation avec ses exigences de qualité de service. Je note à cet égard que celle-ci, mesurée par les indicateurs suivis dans le cadre du contrat de régulation économique, a effectivement crû de manière globale depuis la conclusion du contrat, et je suis reconnaissant de la part contributive des salariés d'ADP à cette performance, sous l'impulsion du Président directeur général d'Aéroports de Paris.

Je vous prie de croire, Madame la secrétaire, l'expression de mes respectueux hommages.

Je suis à vous,
Frédéric CUVILLIER

Madame Christelle MARTIN
La Force Syndicale
Orly Aérogare Sud
Bureau 5360
94396 ORLY AEROGARE CEDEX